

Saint-Genis-sur-Menthon

BULLETIN MUNICIPAL n° 10



sommaire

Le Mot du Maire	p. 3	Comité de fleurissement	p. 13
Compte administratif 98	p. 4	Cantine scolaire	p. 13
Les travaux	p. 5	Val de Saône intermédiaire	p. 13
Les déchets ménagers	p. 6	Bibliothèque	p. 14
Logement	p. 7	Sou des écoles	p. 14
L'école	p. 7	ADAMAC	p. 14
Le Comité de jumelage	p. 8	Société de Chasse	p. 15
Programme Local de l'Habitat	p. 8	Société de Pêche	p. 16
Une page d'histoire	p. 9	FNACA	P. 16
Intercommunalité	p. 10/11	Paroisse	p. 17
Page sociale		Conscrits	p. 17
Communauté de Communes	p. 12	Portage de repas à domicile	p. 18
LA VIE ASSOCIATIVE		Club du 3 ^e âge	p. 18
Comité des fêtes	p. 13	ADAPA	p. 18
Section lutte	p. 13	Calendrier de Fêtes	p. 19

ETAT CIVIL 1998

NAISSANCES



PELUS Chloé née le 04 juin
DELESTRE Louison Roger né le 25 juillet
JANODET Charly né le 11 septembre

MARIAGES



DRAY Christophe et CHAFFAUD Agnès le 13 juin
CHANLOY Philippe Paul et GENAU Christiane Claudette le 22 août
CHAMBARD Cyril Olivier et GREFFET Nelly Françoise le 26 septembre

DECES



M. COMMEYRAS Albert Joseph le 02 mai
Mme FREDIN Félicie Florentine épouse DUSSUD le 08 juin
M. MONIER Marcel Eugène le 18 juin
M. CARRAGE Raymond René le 27 août
Mme BEGUET Marie Clotilde veuve MOREL le 02 septembre
M. BUGNOT Albert Roger le 27 novembre

Le Mot du Maire

S'il est un domaine où l'évolution législative et réglementaire se fait plus pressante, c'est bien celui des déchets ménagers. D'ici 2002, les décharges rudimentaires devront avoir rejoint les livres d'histoire, tout comme les décharges dites "sauvages". Les centres d'enfouissement ne pourront alors recevoir que les déchets ultimes. Ces contraintes, ajoutées à la fermeture au 31 décembre dernier de la décharge de Perrex - qui jusqu'à présent accueillait nos déchets - nous ont conduit à nous tourner vers le SMIDOM de Thoissey. C'est lui désormais qui assure la collecte et le traitement des ordures ménagères de notre commune.

Ce choix, du reste le seul possible, va engendrer une augmentation du coût du service qui s'établira dans l'ensemble des douze communes du canton à 287 francs en moyenne par habitant. Mais ce qu'il faut bien comprendre, c'est que la décision d'adhérer au SMIDOM est porteuse d'avenir. D'une part, elle offre une alternative à la mise en décharge interdite à l'horizon 2002 en nous engageant dans la voie de l'incinération, une unité étant prévue à Villefranche-sur-Saône. D'autre part, elle implique une collecte sélective qui deviendra réalité dans les prochains mois grâce à l'installation d'un point d'apport volontaire au village. Avec obligation, à terme, de faire évoluer nos habitudes et nos comportements.

Parmi les chantiers 99, celui qui vient de débiter au lotissement Saint-Jean présente un intérêt tout particulier pour notre commune. Conduit par la SEMCODA, il verra la construction de cinq pavillons grâce aux PLA (prêts locatifs aidés) attribués par le préfet de l'Ain. Depuis bien longtemps, nous espérons la concrétisation d'une telle opération mais le manque de financement a toujours eu raison des demandes déposées. Ce qui finalement a séduit l'Etat, c'est la mixité introduite par le projet : mixité entre l'habitat locatif proposé aux futurs occupants des pavillons et la propriété individuelle choisie par ceux déjà installés dans le lotissement.

Encore a-t-il fallu que notre commune s'implique directement et financièrement pour que le projet devienne réalité.

Cette réalisation permettra à de jeunes foyers - souvent modestes - de rester ou de venir résider à Saint-Genis, contribuant ainsi à la vitalité et au dynamisme du village.

A l'heure du passage à la monnaie unique européenne qui verra les liens entre les onze Etats membres se renforcer en matière économique et financière, nos communes ont elles aussi franchi une nouvelle étape vers l'intégration en créant une communauté de communes à l'échelon cantonal. C'est le 1er décembre, jour de son installation, qu'est officiellement née cette structure réunissant douze communes et près de 11000 habitants.

Il y a tout juste un an, j'évoquais devant vous la nécessité de renforcer la coopération intercommunale pour faire face aux enjeux de développement de notre territoire. L'idée a fait son chemin parmi les élus puisqu'une centaine d'entre eux se sont investis au sein de commissions de réflexion.

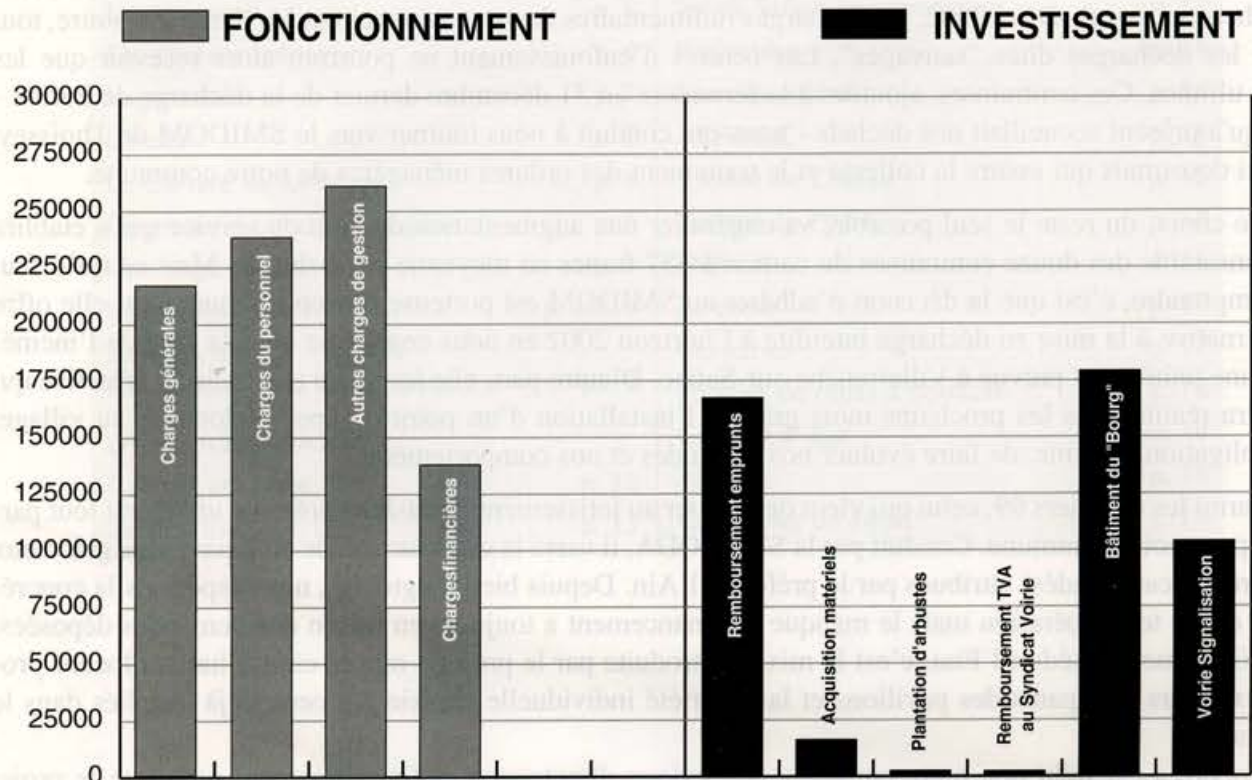
Durant dix mois d'un travail intense, chacun a pu apporter sa contribution au débat ouvert. Je remercie d'ailleurs les membres de l'équipe municipale qui d'une manière assidue ont participé à la cinquantaine de réunions organisées sur les thèmes du développement économique, de l'aménagement de l'espace, du logement, des affaires sociales et de l'environnement. Cette mobilisation constitue d'ores et déjà une grande satisfaction : elle traduit l'esprit communautaire qui a présidé tout au long de l'année écoulée et qui je l'espère, se poursuivra demain au sein des groupes de travail.

Pour l'heure, je formule à votre intention des vœux de profond bonheur. Bonheur familial et personnel, mais aussi bonheur du citoyen, satisfait du devoir accompli.

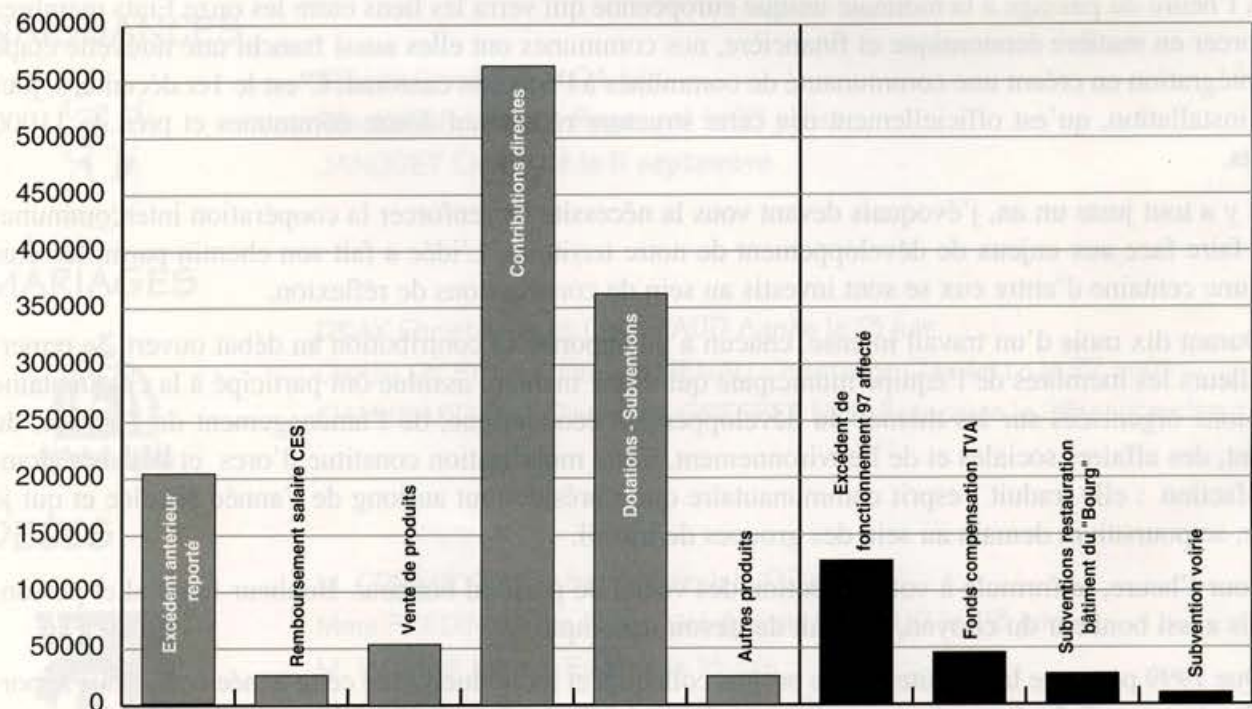
Que 1999 permette la réussite de vos projets collectifs et individuels, que cette année enfin vous apporte les plus larges satisfactions.

Christophe GREFFET

DÉPENSES



RECETTES



Excédent de fonctionnement 449 899,67 F

Excédent après financement de la section d'investissement 188 226,22 F

RESTAURATION DU BÂTIMENT À PANS DE BOIS

La première tranche de travaux conduite par la Sauvegarde de l'Enfance s'est achevée récemment. Elle a consisté notamment, après mise en place de la structure bois par le charpentier Pignet, à garnir le colombage, couvrir le bâtiment et décaper le sol.

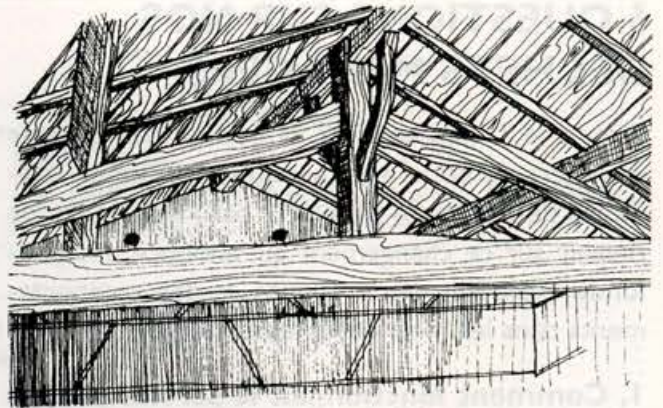
► Le garnissage

Dans les vides laissés entre les pans de bois, le traditionnel torchis a fait place au béton cellulaire couvert côté extérieur d'un enduit à la chaux de couleur pisé. Là où cela s'est avéré possible, le torchis armé de branches et le hourdis de briques maçonnées ont été conservés (partie ouest).



► La couverture

Elle est réalisée en tuiles canal posées sur voligeage. Le recouvrement commence par les tuiles de courant formant canal d'évacuation. Celles-ci sont posées partie évasée vers le haut. Puis on dispose les tuiles de couvert à cheval sur deux rangs voisins. L'avancée de toiture qui déborde largement assure la protection des pans de bois contre les intempéries.



Un bâtiment vieux de cinq siècles !

L'expertise dendrochronologique confiée au laboratoire isérois Archéolabs a permis d'analyser 39 échantillons prélevés sur les fermes, poutres et autres pans de bois du bâtiment. Compte tenu des dates obtenues, il semble raisonnable de retenir une première construction en 1475 et une modification significative en 1572. Une autre campagne d'aménagement a certainement eu lieu en 1623. Enfin, une dernière période marquante se situe en 1790, en relation avec la construction du bâtiment oriental en pisé, aujourd'hui démoli.

SUR NOS ROUTES

Courant septembre, l'entreprise SOCAFL est intervenue sur notre voirie communale au lieu-dit "Créffion" pour des travaux d'un montant de 93 773 francs TTC.

- reprise bi-couche générale sur 530 ml
- enduit sur 760 m²



6 QUESTIONS SUR NOS DÉCHETS MÉNAGERS

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la gestion des déchets ménagers de notre commune est confiée au SMIDOM de Thoissey. Il nous a paru important de revenir sur ce changement qui annonce une profonde évolution des pratiques et des comportements dans les mois et les années à venir.

1. Comment fonctionnait le service jusqu'à présent ?

Les ordures ménagères (O.M.) collectées le mardi après-midi par l'entreprise Belay sur la commune étaient transportées puis mises en décharge à Perrex.

Nos déchets ne pouvant plus y être stockés à compter du 31 décembre 1998, faute de place, une autre solution a dû être trouvée.

2. Comment s'organisent désormais la collecte et le traitement ?

Depuis le 5 janvier, le ramassage a lieu le mardi matin, entre 7 et 8 heures. Les déchets sont acheminés puis mis en décharge à Saint-Etienne-sur-Chalaronne. C'est le SMIDOM (Syndicat mixte) de Thoissey qui assure ainsi la collecte et le traitement des O.M. pour le compte de la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle.

3. La décharge est-elle une voie d'avenir ?

La loi du 13 juillet 1992 prévoit qu'à compter du 1^{er} juillet 2002, la mise en décharge ne pourra concerner que les "déchets ultimes", c'est à dire ne pouvant plus être traités dans les conditions techniques et économiques du moment. Il faudra donc recourir à d'autres formes d'élimination des déchets ménagers, en particulier l'incinération. Cette perspective a déjà été envisagée par le SMIDOM puisqu'il est prévu à terme d'acheminer nos O.M. vers l'incinérateur de Villefranche-sur-Saône.

4. Le tri sera-t-il développé ?

Jusqu'à présent, seuls le verre et les papiers font l'objet d'une collecte sélective sur notre commune. Dans les prochains mois, un point propreté sera installé au village, permettant en plus du verre et des papiers de déposer les emballages plastiques et métalliques.

5. Les habitants auront-ils accès à une déchetterie ?

Oui. Depuis le 1^{er} janvier, celle de Saint-Etienne-sur-Chalaronne vous accueille gratuitement.

Vous pouvez y emmener tous vos déchets encombrants ou récupérables (vieux papiers, carton, ferraille, pneus, tailles ...), ainsi que certains déchets spécifiques (batteries, médicaments, huiles de vidange...) qui ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des déchets ménagers. Vous mettrez ainsi les déchets que vous apporterez dans des bacs appropriés, afin de permettre soit un recyclage (papier, ferraille...), soit une destruction adaptée (pneus, tailles...).

Vous éviterez ainsi tout risque de pollution, de dégradation de la nature, ou de foyers d'infection et participerez ainsi à une meilleure préservation de l'environnement.

→ Pour toute information complémentaire appelez les numéros suivants 04 74 04 94 69 ou 04 74 32 10 47 ou sur place questionnez la personne chargée de l'accueil.

Horaires d'ouverture

- du lundi au vendredi : de 14 h à 18 h

- le samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

- le dimanche : de 9 h à 12 h

Fermée le 25 décembre, le 1^{er} janvier et le 1^{er} mai

Important

La déchetterie est réservée aux habitants des communes adhérentes au SIDOM de Thoissey. Un justificatif de domicile sera exigé à l'entrée.

6. Quel est le coût du service ?

Le montant de la redevance s'élèvera cette année pour chaque foyer à :

- 325 F par personne pour les deux premiers adultes,

- 150 F par personne supplémentaire jusqu'à la cinquième,

- gratuité au-delà.

Exemple : une famille de six personnes

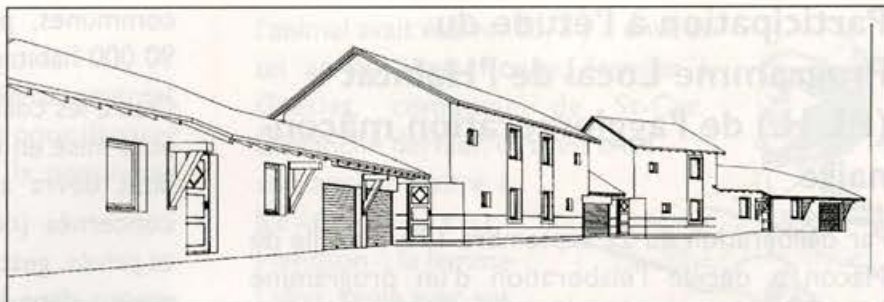
Redevance = (2 X 325 F) + (3 X 150) + (1 X 0 F)

Il est à noter que ces tarifs sont identiques dans l'ensemble des communes du canton de Pont-de-Veyle. Leur augmentation tient compte des nouveaux services offerts (point propreté, déchetterie) et de l'évolution vers l'incinération. ■

CONSTRUCTION DE CINQ LOGEMENTS LOCATIFS PAR LA SEMCODA

Cinq logements locatifs seront construits cette année par la SEMCODA (société d'économie mixte) dans le lotissement "Saint-Jean".

Ces deux type 3 et trois type 4 devraient être livrés courant septembre. Grâce à l'attribution de P.L.A. (Prêts Locatifs Aidés) par le préfet, cette opération qui est une première à Saint-Genis, deviendra réalité après maintes années d'attente. Elle présente l'avantage de créer des logements à loyer plafonné avec possibilité pour les locataires de bénéficier de l'A.P.L. (Aide Personnalisée au Logement).



Le projet d'une superficie habitable de 384 m² réalisé par l'architecte Christian Bernard de Mâcon

Il est à noter que dans ce type d'opération l'Etat souhaite désormais voir attribuer 30 % des logements à des personnes modestes pour lesquelles le loyer est minoré.

Accueillir des P.L.A. nécessite cependant un engagement de la commune afin de permettre une construction à moindre coût. Saint-Genis a ainsi dû faire preuve de sa motivation en décidant :

- ▀ de remettre gracieusement le terrain à la SEMCODA sous la

forme d'un bail à construction de 52 ans,

- ▀ l'exonération des droits de branchement au réseau assainissement des 5 logements,

- ▀ de prendre en charge les V.R.D. situés à l'avant des pavillons soit une dépense de 76 922 F TTC,

- ▀ de garantir à hauteur de 20% les prêts contractés par la SEMCODA pour cette opération, les 80% restant, l'étant par le conseil général. ■

L'ÉCOLE

Cette année l'école de St-Genis-sur-Menthon regroupée avec celle de Saint-Cyr-sur-Menthon compte 54 élèves sur 200 élèves scolarisés au sein du R.P.I..

39 élèves (11 en maternelle et 28 en primaire) sont originaires de la commune.

En 1997-1998, les élèves de CMI accompagnés tout au long de l'année par leur enseignante madame Fabrizi et par un intervenant monsieur Girard (comédien et metteur en scène professionnel), ont pu grâce à la pratique d'ateliers artistiques de théâtre, d'une semaine culturelle et d'échanges avec l'école de Saint-Martin-le-Châtel, présenter à un public enthousiaste un spectacle fruit d'un travail pluridisciplinaire.

Riche de cette expérience positive, l'école du village reconduit un projet mêlant théâtre (avec une

représentation prévue le 4 juin par les CMI) et les sciences-technologie, sur le thème de l'astronomie.

En effet, en 1998-1999, les élèves des deux classes décroissent. Les cours d'histoire, de géographie et d'éducation civique sont assurés par madame Fabrizi et ceux de sciences-technologie par madame Fenoy.

D'autre part, un autre projet à échelle cantonale se met en place grâce à la collaboration étroite entre les deux écoles du R.P.I. et le sous des écoles, avec comme objectif la fête cantonale qui aura lieu le 13 juin sur notre site.

Espérant vous accueillir nombreux, les trois instituteurs de l'école, Mme Fabrizi, M. Collomb et Mme Fenoy vous souhaitent une bonne année à venir. ■

Participation à l'étude du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) de l'agglomération mâconnaise

Par délibération du 22 septembre 1997, la ville de Mâcon a décidé l'élaboration d'un programme local de l'habitat en souhaitant que celui-ci associe l'ensemble des communes de l'agglomération.

Le programme local de l'habitat définit, pour une durée au moins égale à cinq ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et à assurer entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements, ainsi que le programme d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Un syndicat mixte est en cours de constitution, qui associera les communes ou structures intercommunales situées dans le bassin du Mâconnais, dont la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle, l'aire d'études comprenant environ 60

communes, pour une population de l'ordre de 90 000 habitants.

Outre les collectivités locales et l'Etat, la définition et la mise en œuvre d'une politique locale de l'habitat devra associer l'ensemble des partenaires concernés (constructeurs et aménageurs publics et privés, gestionnaires de biens, organismes intervenant dans la réhabilitation, l'information et les aides au logement, organismes financiers, associations et syndicats représentant les usagers, organismes consulaires).

Les principaux enjeux du PLH sont :

- combattre la ségrégation sociale,
- promouvoir un développement urbain équilibré, en favorisant la mixité des fonctions urbaines et la diversité de l'habitat,
- favoriser la mobilité résidentielle et lutter contre les phénomènes de relégation qui caractérisent certains grands ensembles,
- offrir à l'ensemble de la population un véritable droit au logement, l'accès aux services et aux équipements urbains. ■

COMITÉ DE JUMELAGE

Le comité de jumelage est né. Depuis plusieurs années des contacts avaient été pris avec des collectivités allemandes pour mettre en place un jumelage avec notre canton de Pont-de-Veyle. C'est chose faite !

Les jeunes du collège Georges SAND ont été les pionniers de ce rapprochement puisqu'ils se rencontrent depuis 2 ans maintenant avec ceux de STRAUBENHARDT.

C'est au tour de l'ensemble des associations et des particuliers de se mettre en contact avec leurs homologues allemands.

Sous l'impulsion des élus à travers la commission "Sports-Loisirs-Culture" du SIVOM, 1998 aura été l'année de création du Comité de Jumelage.

Une quarantaine d'associations du Canton ont déjà adhéré et le bureau s'est constitué autour de Robert

LAROLLIERE, Président, Noëlle MARMIER, Pascal BONNET, Jean VITAL, Vice-Présidents, Mme PEDOUX, M. ROZIER, Trésoriers, M. PONCIN, Mme LABORIEUX, Secrétaires.

Cette équipe, à laquelle s'ajoutent les membres de droit présentés par la Communauté de Communes, mettra peu à peu en place tous les aspects culturels et techniques permettant les échanges entre ces deux pays.

Rappelons que STRAUBENHARDT, situé en Forêt Noire à 5 heures de route de chez nous, est une commune composée de 6 villages.

Elle compte environ 12 000 habitants.

L'activité locale est à la fois industrielle et agricole.

Les Allemands ont également constitué leur équipe de jumelage et M. HERBERT REISER préside le comité pour le partenariat.

CHRONIQUE D'HIER

C'est au Courrier de l'Ain, journal départemental, que nous empruntons ces faits divers pour illustrer les préoccupations et les peines de la population villageoise du siècle dernier.

Terrible incendie (7 avril 1860)

"Dans la nuit du 2 au 3 avril, au hameau de la Terrasse, commune de St-Genis-sur-Menthon le feu s'est déclaré dans deux bâtiments contigus. L'un de ces bâtiments est devenu entièrement la proie des flammes ; la toiture seule du deuxième a été atteinte par l'incendie. La perte totale est évaluée à 700 francs environ. Rien n'était assuré".

La propagation de la rage (5 août 1862)

"le 26 juillet dernier, on a abattu une vache appartenant au sieur Fontanelle, fermier aux Jolys commune de St-Genis-sur-Menthon et présentant tous les symptômes de l'hydrophobie. Depuis trois jours, elle refusait de manger, écumait etc.. Il y a deux mois environ, elle avait été mordue par le chien du fermier. Cet animal atteint de la rage avait été abattu.

Dans un autre hameau de la même commune, on a dû abattre aussi un chien chez qui les symptômes d'hydrophobie se sont manifestés dans des circonstances singulières :

l'animal avait été vendu, il y a environ un an au sieur Rozier, fermier à Grésiat, commune de St-Cyr. Dimanche dernier, il revint chez son ancien maître à St-Genis-sur-Menthon ; la femme Lafon, seule avec ses enfants, remarquant qu'il souffrait, lui donna du lait, mais il refusa de boire, l'écume lui sortait de la bouche ; puis tout à coup, sans faire aucun mal aux enfants qui étaient autour de lui, il se mit à mordre les chaises et les pieds de la table. Un voisin appelé le tua d'un coup de feu".



Misère et détresse paysanne (12 octobre 1881)

"Le 17, on a trouvé pendu dans son écurie M. François Jules T. fermier à St-Genis-sur-Menthon. On ignore les causes qui ont poussé ce malheureux au suicide. On a lieu pourtant de penser que c'est la crainte de la misère ; il se plaignait souvent depuis quelque temps, de l'insuffisance des récoltes. Le suicidé laisse une veuve et trois enfants, dont l'aîné a 7 ans et le plus jeune un mois". ■

Les premiers contacts entre les deux équipes devraient avoir lieu début 1999. Dès cette année, des échanges d'associations ou de particuliers pourront avoir lieu en attendant que se préparent des cérémonies officielles de jumelage.

Toutes les personnes intéressées par ce jumelage et ses activités peuvent se faire connaître à la Mairie et seront régulièrement informées. ■



Echange de cadeaux avec le maire Willi Rutschmann lors d'une rencontre amicale à Straubenhardt

SAINT-GENIS-SUR-MENTHON adhère à la toute nouvelle

C'est le 1^{er} décembre 1998, jour de son installation, qu'est officiellement née la communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle.

Les douze conseils municipaux s'étaient prononcés pour sa création le 26 octobre à l'issue d'une démarche de travail résolument collective.

A l'image de la dernière réunion de synthèse qui rassemblait les deux tiers des élus municipaux à Saint-André-d'Huriat, près d'une centaine d'entre eux se sont investis depuis le mois de janvier au sein de commissions de réflexion. A raison d'une réunion mensuelle pour chacun des thèmes retenus, à savoir le développement économique, l'aménagement de l'espace, le logement, le secteur social et l'environnement, les participants ont entrepris une démarche prospective à partir d'un état des lieux mettant en évidence les forces et faiblesses actuelles. Avec cette exigence qui ressemblait fort à une gageure : renforcer la coopération intercommunale sans pour autant le faire au détriment des communes ou des contribuables locaux.

Au terme de dix mois d'un travail assidu (près de cinquante réunions ont été organisées) force est de reconnaître que la communauté de communes telle qu'elle se dessine pour 1999 est convainquante. Non seulement les contribuables ne verront pas une nouvelle ligne apparaître sur leur feuille d'imposition locale, mais une harmonisation des taux communaux de taxe professionnelle se mettra en place pour gommer en une décennie des écarts aussi conséquents qu'injustifiés. Au final, une plus grande équité entre les entreprises et la fin des surenchères entre communes.

Les risques étant désormais assumés collectivement - entendez par-là que toutes les communes verraient leurs ressources diminuer si une entreprise quittait le territoire -

il est prévu a contrario un partage des fruits de la croissance ; une dotation de solidarité sera créée et répartie entre les communes défavorisées.

Au titre de l'aménagement de l'espace, il est souhaité voir s'affirmer la vocation touristique du canton en créant un point d'information et d'accueil et en intégrant la base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône parmi les équipements communautaires d'ici une année.

Territoire d'accueil, le canton l'est aussi pour une population croissante comme le confirmera le recensement de 1999. C'est ce qui a conduit les élus à intégrer la compétence logement en participant avec le bassin mâconnais au programme local de l'habitat (PLH) et en coordonnant à l'échelon cantonal les opérations PLA (logement social).

Les solutions multiples de traitement et de collecte des ordures ménagères qui existent aujourd'hui devraient à terme disparaître pour satisfaire aux exigences de la loi, laquelle prévoit la fin de la mise en décharge à l'horizon 2002. Depuis le 1er janvier 1999 la communauté adhère au SMIDOM de Thoissey avec la volonté d'uniformiser la redevance des usagers, de développer le tri sélectif grâce aux points propreté mis en place dans chaque commune et d'acheminer le reste des déchets vers l'incinérateur de Villefranche. La construction d'une déchetterie située en un point central donc plus proche que celle actuelle de Saint-Etienne-sur-Chalaronne est envisagée pour améliorer le service offert aux habitants.

Un développement harmonieux exige également que tous les publics soient considérés. Tel a été le leitmotiv de la commission sociale laquelle a porté son attention sur les plus jeunes et leurs exigences en matière de loisirs, sur les plus âgés et la vie quotidienne, sur les personnes en difficulté enfin en évoquant les besoins les plus courants à satisfaire ;

En définitive, un habile dosage entre les actions destinées à renforcer l'attractivité du territoire cantonal et les mesures visant à améliorer les services et la qualité de vie des habitants.

Les 12 communes membres	Population 1990
BEY	195
CORMORANCHE-sur-SAONE	780
CROTTET	1 327
CRUZILLES-les-MEPILLAT	586
GRIEGES	1 606
LAIZ	811
PERREX	714
PONT-de-VEYLE	1 480
SAINT-ANDRE-D'HURIAT	368
SAINT-CYR-sur-MENTHON	1 243
SAINT-GENIS-sur-MENTHON	327
SAINT-JEAN-sur-VEYLE	926
TOTAL	10 363



communauté de communes du canton de Pont-de-Veyle



Le président Christophe Greffet entouré des vice-présidents (de gauche à droite) Christian Lay, Jean-Paul de Saint Jean, Gérard Dubois et Jean-François Pelletier

LE FONCTIONNEMENT

► LE BUREAU

- **Président** : Christophe GREFFET, maire de St-Genis-sur-Menthon
- **Vice-présidents** :
 - Jean-François PELLETIER, vice-président du conseil général, maire de St-Cyr-sur-Menthon
 - Christian LAY, maire de Cruzilles-les-Mépillat
 - Gérard DUBOIS, maire de Perrex
 - Jean-Paul de-SAINT-JEAN, maire de Cormoranche-sur-Saône
- **Membres** :
 - Michel GENTIL, maire de Bey
 - Lucien GRANGER, maire de Crottet
 - Bernard POULET, maire de Grièges
 - Jean-Marie BEAUDET, maire de Laiz
 - Jean-Paul MOUTOT, maire de Pont-de-Veyle
 - Thierry GUILLEMAUD, conseiller municipal à St-André-d'Huiriat
 - Guy PELLETIER, maire de St-Jean-sur-Veyle

► LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La communauté est administrée par un conseil composé de délégués issus des conseils municipaux des douze communes membres. Chaque commune dispose de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants. Au total, le conseil réunit donc quarante huit délégués.

Les quatre délégués de Saint-Genis-sur-Menthon :

- **Titulaires** : Christophe GREFFET, Bernadette PASQUALIN
- **Suppléants** : Brigitte LANDRE, Jean-Christophe MONIER

► LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ

→ COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

I - Aménagement de l'espace

- Réalisation d'études concernant l'évolution des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales ainsi que celles concernant la protection des zones naturelles de la communauté.
- Développement de l'activité touristique de la communauté notamment en favorisant l'implantation de structures nouvelles concernant les loisirs et le tourisme exception faite de la base de loisirs de Cormoranche-sur-Saône.
- Participation à l'élaboration et au suivi d'une charte de développement et d'aménagement (contrat de pays, contrat global de développement) assortie d'un programme pluriannuel d'actions en liaison avec les procédures contractuelles établies par l'Etat, la Région ou le Département.

2 - Actions de développement économique

- Promotion du développement économique de la communauté de communes.
- Acquisition et aménagement de terrains pour la création de zones industrielles, artisanales et commerciales à l'exception de ceux gérés par le SIVOM pour l'aménagement du Val de Saône.
- Gestion des zones industrielles, artisanales et commerciales nouvelles et existantes.
- Construction, acquisition et location de bâtiments destinés à des entreprises industrielles et artisanales.
- Aide au maintien des activités commerciales de proximité.

→ COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- Politique du logement et du cadre de vie
 - programme local de l'habitat
 - coordination à l'échelon communautaire des opérations de construction de logements en P.L.A.
- Protection et mise en valeur de l'environnement
 - Tri, collecte et traitement des ordures ménagères.
- Construction, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

→ COMPÉTENCES FACULTATIVES

- Favoriser les actions culturelles à l'échelon communautaire
- Soutien dans le domaine social aux actions en faveur des personnes âgées, des personnes en difficulté, de l'enfance et de l'adolescence.
- Participation aux dépenses d'investissement du collège de Pont-de-Veyle. ■

■ PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

- Public concerné : Les personnes âgées de 60 ans et sans condition d'âge, les personnes handicapées, les personnes vivant seules ou sans aide ayant une difficulté momentanée.
- Possibilités : les repas peuvent être adaptés à votre régime. Sur simple appel téléphonique, vous demandez le passage du livreur qui prendra votre commande. Vous choisirez parmi les menus du mois qui vous plaisent.
- Tarif 1999 : 47,50 F pour la journée alimentaire.
- Renseignements : Hôpital de Saint-Laurent-sur-Saône entre 8 h 00 et 18 h 00. ☎ 03.85.39.09.90

■ CROIX ROUGE

- La CROIX ROUGE est présente dans le canton. Pour toute demande d'aide, contacter les assistantes sociales ☎ 03.85.36.23.42 ou les responsables locaux (coordonnées en mairie).
- Conférence débat sur le thème de la drogue prévue le 22/01/1999 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Laiz.
- Soirée information sur le SIDA le 21/04/1999 à 20 h 30 à la salle des fêtes de Crottet

■ SECOURS CATHOLIQUE

- Le secours catholique est également très présent sur le canton. Il a pour vocation de venir en aide aux personnes en difficulté et aux exclus de la société (aides matérielles et vestimentaires). Ces aides sont accordées sur dossier et en relation avec les assistantes sociales.
- Pour tout renseignement, appeler Mme Vernay Bernadette ☎ 03.85.31.50.03.

■ TELE-ALARME

- Une réponse pour rompre l'isolement, 7 jours/7, 24 H/ 24 Un malaise, une alerte..., une simple pression de votre téléalarme, ... et vous mobilisez les services de secours. Le Centre 15 met alors en place immédiatement une aide adaptée à votre appel.
- Tarifs : de 170,00 F à 210,00 F par mois.
- Renseignements dans votre mairie avec la Mutualité de l'Ain, un des réseaux à votre service.

■ CRECHE FAMILIALE LES BOUT'CHOU

- Vous propose des assistantes maternelles dans le canton :
 - un accueil familial pour les enfants de 0 à 3 ans ;
 - des tarifs étudiés en fonction des revenus des parents ;
 - un service qui décharge les parents des formalités administratives.
- Renseignements ☎ 03.85.31.68.32. Secrétariat ouvert tous les jours de 8 h 30 à 17 h 30.

■ HALTE-GARDERIE CROQU'POMME

- Accueil : Pour les enfants de 2 mois à 6 ans pour une durée limitée et de façon occasionnelle.
- Encadrement : Assuré par une auxiliaire de puériculture et une aide maternelle.
- Tarifs adhérent : 10,00 F de l'heure / Hors adhérent : 12,00 F de l'heure / Forfait de 4h30 : 40,00 F
- Renseignements à Grièges, Cour de la Salle des fêtes ☎ 03.85.31.74.69

LA VIE ASSOCIATIVE à Saint-Genis-sur-Menthon

Comité des Fêtes et d'Animation

Comme tous les ans, vous avez été très nombreux à nous solliciter en participant aux manifestations organisées par notre association.

Cette année nouvelle qui s'annonce est porteuse d'un anniversaire "DIX ANS".

Eh oui ! ... 10 ans déjà, car c'est en 1989 que le comité des fêtes et d'animation fût créé par une poignée de bénévoles et de joyeux fêtards.

Si les mots "FETES, ORGANISATION, BONNE HUMEUR" sont votre devise, alors n'hésitez plus venez nous rejoindre, car cette année encore pour le plaisir de tous nous nous efforcerons de remplir notre mission.

Le comité des fêtes et d'animation vous souhaite à toutes et à tous une bonne et heureuse année "1999". Merci à tous les bénévoles et bienvenue aux nouveaux.

Le Bureau

Section lutte

Organisation de la section lutte en 98. Deux compétitions enfants et un stage d'une demi-journée ; le début de l'année 98-99 étant difficile suite au manque d'adhérent (suite à la coupe du monde de football).

Il est demandé aux parents de faire un effort pour grossir la section afin que l'on ne soit pas dans l'obligation de fermer ses portes.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser au **03.85.51.91.73**

Comité de fleurissement

Fleurs que vous êtes jolies ! Est-il besoin de rappeler le rôle primordial que joue le fleurissement d'une commune. Nous bénévoles autour de notre dynamique président nous ne laissons rien au hasard, plantations, arrosages, entretien. Cette année encore la commune est bien placée au palmarès départemental.

Une commune qui sait fleurir est une commune qui sait vivre et souhaiter la bienvenue à ses habitants et

aux nombreux touristes qui ne sont pas déçus en traversant notre village.

Le ramassage des papiers, la participation à la fête patronale, le concours de belote, l'opération boudin qui a obtenu un franc succès nous permettra au printemps prochain de renouveler l'embellissement des massifs et jardinières. Le comité remercie Monsieur le maire et son conseil pour l'aide apportée et toutes les personnes ayant participé sous quelques formes que se soient à la réussite.

Le Comité

Cantine scolaire

Suite à la dernière assemblée générale, un nouveau bureau a été élu :

- **Présidente** : Martinez Ghislaine
- **Vice-Président** : TOUSCH Didier
- **Trésorier** : CABEZON Jackie
- **Trésorière adjointe** : DEMIR Aurélie
- **Secrétaire** : BECHET Florence

La cantine de Saint-Genis sert quotidiennement environ une soixantaine de repas sous la baguette de Jocelyne VENET, qui apporte aux enfants sa gentillesse et son tout son métier. Afin que ce service puisse être maintenu dans l'avenir, une manifestation est organisée chaque année sous la forme d'une soirée dansante, les bénéfices tirés servent à la bonne marche de l'organisation. En 1999, cette soirée se déroulera le samedi 6 mars, des cartons d'invitation seront en vente à cette époque.

La réussite, d'une telle opération, ne peut obtenir un vif succès, qu'avec vous les parents, qui par votre présence, apporteraient une contribution indispensable à la vie de notre petite cantine. Nous comptons sur

VAL DE SAONE INTERMEDIAIRE

OBJECTIF : l'embauche de personnes dépourvues d'emplois pour les mettre à la disposition d'utilisateurs.

UTILISATEURS : Associations, collectivités locales, particuliers (tous les particuliers désireux de se faire aider dans le cadre de la loi en ce qui concerne les associations intermédiaires : travaux de ménage, jardinage, bricolage etc...)

Adresse : 204 Route de Pont-de-Veyle
01750 REPLONGES ☎ 03.85.31.08.12

Bibliothèque

98 s'achève, déjà voici 99 au grand galop.

L'équipe sympathique qui anime la bibliothèque n'a pas chômé cette année encore ! Qu'elle soit remerciée pour son enthousiasme, toujours intacte, sa motivation, sa fiabilité !

Le travail reste toujours aussi diversifié et intéressant.

► **Accueil des élèves** des CMI, un lundi sur deux de 15 h à 16 h dans le local sous le regard attentif d'Arlette, d'Edith, de Bernadette et de celui de Brigitte occasionnellement. Pour les CM2, un nouvel aménagement a été organisé pour répondre à la demande de Mme Fenoy : le choix des livres de bibliothèque se fait dans la classe de 13 h 30 à 14 h 15 un lundi sur 2 aussi.

► **Ouverture au grand public le vendredi de 18 h à 19 h** avec pour le 1^{er} Marie-Françoise, 2^{ème} Bernadette, 3^{ème} Christian, 4^{ème} Simone, suppléante Arlette, disponibles pour enregistrer vos demandes et répondre à vos attentes lecteurs assidus ou non !

► **Collecte des livres** à rendre à la BDP lors du passage du bibliobus et choix des nouveaux ouvrages pour la remise en circulation (3 passages par an).

► **Achat des livres** à Bourg (ambiance assurée !) puis dans les jours qui suivent enregistrement, couvertures de tous les documents avant leur prochaine utilisation.

Merci à toute l'équipe pour son efficacité et sa bonne humeur. Efficacité générée par une étroite collaboration de la commune (subvention et locaux), la B.D.P. de Bourg (prêt des livres) et l'équipe sympathique des bénévoles.

Nos remerciements vont au Conseil Municipal pour la subvention allouée.

N'oubliez pas de nous faire part de vos désirs (par écrit ou en passant un vendredi) nous essayerons d'en tenir compte lors du choix des documents.

Meilleurs voeux pour 99 à tous et à toutes. A bientôt.

—
La Responsable

Sou des Ecoles

Le sou des écoles est un organisme géré par des parents bénévoles. Mme Marie-Pierre Lepron a quitté la présidence de l'association cette année pour raison familiale, nous la remercions pour les années passées au service du sou et nous saluons notre nouvelle présidente Mme Anna Joubert de St-Cyr-sur-Menthon.

L'association est principalement financée par les cartes de membres achetées par les parents en début d'année scolaire, par le loto annuel et par des subventions communales ou départementales.

Cette année le sou des écoles a pu financer diverses activités proposées aux enfants de St-Cyr et St-Genis :

- l'arbre de Noël et l'achat de cadeaux collectifs pour équiper les classes.
- la classe intégrée de théâtre pour les enfants du CMI de St-Genis qui s'est concrétisée par un spectacle créé fin mai 98 à la salle des fêtes de St-Genis et fort apprécié par les familles présentes.
- un spectacle de marionnettes à St-Cyr ;
- différentes sorties culturelles à Solutré, au musée de Treffort-Cuisiat.
- la visite d'une chèvrerie à Biziat.
- la participation à la fête cantonale des écoles à Pont-de-Veyle.

Il est à noter que cette année 1999, la fête cantonale aura lieu à St-Genis-sur-Menthon au mois de juin.

L'intérêt des enfants de nos écoles reste l'objectif principal de notre association et nous remercions toutes les personnes qui donnent de leur temps, nous acceptons avec plaisir toutes les bonnes volontés.

ADAMAC

ADAMAC DO # est une association dont l'objet essentiel est l'animation musicale dans le canton de Pont-de-Veyle. En 1997/98, une centaine d'enfants et d'adultes des communes de BEY, BIZIAT, CORMORANCHE-SUR-SAONE, CROTTET, CRUZILLES-MEPILLAT, GRIEGES, LAIZ, PERREX, PONT-DE-VEYLE, REYSSOUZE, SAINT-ANDRE-DE-BAGE, SAINT-CYR-SUR-MENTHON, SAINT-JEAN-SUR-VEYLE et SAINT-JULIEN-SUR-VEYLE ont participé à ses activités : chorale d'enfants (6 à 12 ans), éveil musical (jeunes enfants à partir de 4-5 ans), solfège, piano, orgue, synthétiseur, clarinette, saxophone, flûte traversière, guitare, violon, batterie et xylophone, orchestre MACADAM et ensemble de musique de chambre.

Les vendredis 27 mars et 3 avril 1998, l'audition de printemps a permis d'entendre les élèves instrumentistes qui ont tous participé aux auditions de printemps et tout le monde a pu constater le bon niveau des classes d'instruments. Le samedi 6 juin 1998, ADAMAC a organisé sa fête de la musique, qui a per-

mis l'audition des divers ensembles instrumentaux et de la chorale pour enfants. Ces mêmes ensembles ont participé à la fête de la musique de CROTTET le 20 juin 1998. Enfin, le week-end du 29-30 novembre 1997, l'association a organisé une exposition-vente d'artisanat d'art, qui a permis aux visiteurs de découvrir des objets de grande qualité et, pour ceux qui le souhaitent, de trouver des cadeaux de Noël originaux et dans tous les prix.

Toutes les activités musicales sont reconduites pour l'année 1998/1999, et l'accordéon fait son entrée parmi les instruments enseignés par ADAMAC. La seule inquiétude pour le futur est d'ordre financier.

Société de Chasse

Un bilan de saison tout à fait correct pour les membres de notre société.

Le lièvre est toujours très présent sur notre territoire, la bonne gestion que nous pratiquons depuis des années porte ses fruits ; en effet notre société fait partie d'un G.I.C. (groupement d'intérêt cynégétique) qui attribue des bagues en fonction du cheptel existant.

Le lapin, suite à la dernière vague de myxomatose très virulente, a du mal à refaire surface ; cependant, à certains endroits, nous commençons à obtenir de bons résultats grâce à la construction d'aménagements (garennières) qui permettent la reconstitution de souches sauvages

Le faisan se reproduit encore un peu, mais la perdrix est pratiquement inexistante. Nous aimerions bien mettre en place des aménagements pour favoriser le retour de ce gibier, mais pour cela, il nous faudrait un territoire plus vaste, sans enclaves ; nous lançons là un appel aux propriétaires de chasses privées ainsi qu'à leurs adhérents pour qu'ils nous rejoignent ; ensemble nous serons plus efficaces.

Le chevreuil quant à lui est de plus en plus présent ; il est lui aussi soumis à un plan de chasse géré par le G.I.C. et la Fédération des chasseurs. L'attribution de bagues augmente régulièrement et cette année encore nous n'avons eu aucune difficulté pour réaliser notre plan de chasse.

De temps à autre le sanglier fait des apparitions, un des leurs a d'ailleurs fait les frais d'une fine gâchette.

Nous nous ferons un plaisir de vous faire apprécier ces gibiers au cours de notre banquet qui aura lieu le

Elle concerne le maintien de la subvention du Conseil Général, qui risque de disparaître en raison d'une nouvelle réglementation.

En raison du grand nombre d'élèves instrumentistes, deux auditions de printemps auront lieu les vendredis 19 mars et 9 avril 1999. La fête de la musique aura lieu le samedi 5 juin 1999 et la prochaine exposition-vente d'artisanat d'art sera réalisée à l'automne 1999.

Pour tous renseignements, contacter

Arnaud SEJOURNE, CROTTET (03.85.31.69.56)
Danièle FOLLEVILLE, CROTTET (03.85.31.75.06)
Henri PORNON, BEY (03.85.31.76.01)



samedi 20 février à midi. Réservez d'ores et déjà votre journée.

La chasse, c'est aussi la régulation des espèces classées nuisibles (corbeaux, pies, renards) qui occasionnent de gros préjudices aux éleveurs de volailles, agriculteurs ainsi qu'aux chasseurs en faisant un prélèvement important dans le gibier et en dénichant beaucoup de couvées. Ces espèces sont en forte progression et les moyens de les réguler de plus en plus limités.

Nous ne refermerons pas ce petit compte rendu de 1998 sans vous dire combien nous avons été attristés par le départ de Raymond Carrage notre doyen des chasseurs ; il s'est éteint à la veille de l'ouverture.

Rendez-vous donc en 1999. Bonne et heureuse année à tous.

Société de Pêche L'Hameçon

La société fut créée le 6 juin 1931. Son premier président fut Mr BURTIN Frédéric. Vinrent ensuite :

- Mr CHEVREL Edmond en 1934
- Mr BOZONNET Michel en 1951
- Mr PUILLET Jules en 1969
- Mr RABUEL Clément en 1978
- Mr CIZAIRE Michel en 1984 jusqu'en 1993.

Si la société se porte bien maintenant c'est grâce au travail et au dévouement de tous ces présidents bien entourés par les membres de leurs bureaux.

C'est pourquoi nous faisons de notre mieux pour continuer dans cette ligne, toujours avec le souci du respect de l'eau et de la nature.

La carte de pêche, depuis la création de la société, a subi de nombreuses réformes. Le prix de départ était 5 francs (anciens). Aujourd'hui, il s'élève pour la carte complète à 374 F (nouveaux) ou 57,53 euros.

Le droit de pêche lui aussi a progressé. En 1998, nous pouvions pêcher dans 48 sociétés du département de l'Ain et avec le timbre 3B (facultatif), les pêcheurs peuvent se déplacer dans de nombreux départements (Saône-et-Loire, Doubs, Allier, Cher, Loiret, Haute-Marne, Nièvre).

Ce timbre devrait disparaître en 1999 pour être remplacé par l'EHGO donnant encore plus de possibilités aux pêcheurs.

Les alevinages pour 1998 se sont déroulés dans de bonnes conditions. Le temps a été propice et le poisson de bonne qualité. Le déversement s'effectue du

FNACA

Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie - ST-Cyr - St-Genis

Comme les années précédentes au mois de décembre notre comité organise son assemblée générale : renouvellement du bureau, compte rendu du bilan de l'année écoulée ; une adhésion nouvelle M. Jean Verne qui nous vient de Vonnas.

Grâce aux nouvelles modalités d'attribution de la carte du Combattant, M. Bernard Morel l'a obtenue au cours de l'année.

Nos cérémonies aux monuments aux morts, souvenir de tous nos camarades tombés lors des différents conflits, se sont déroulées comme chaque année.

Nos autres manifestations : voyage dans le Vercors,



Un beau geste de carpiste

Pont des Jolys au moulin du Pont sur la route de Vonnas.

800 kg de gardons - 20 kg de brochets - 74 kg de truites - 20 kg d'anguilles et 50 kg de tanches sont venus rejoindre leurs nombreux camarades.

Remerciements à toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont participé à la réussite de nos manifestations. Meilleurs vœux pour 1999.

visite du cimetière National, du musée de la résistance et d'une coopérative "Clairette de die".

Au mois d'avril : Buffet campagnard avec l'orchestre "Les Loups blancs" de Bellegarde.

Sur le plan départemental, notre comité est présent chaque fois aux assemblées.

10 Mai : congrès départemental à Manziat : était présente Mme le Directeur de l'Office Départemental des Anciens Combattants et Victimes de guerre.

Certaines de nos revendications ont été en partie satisfaites. Bientôt, un Mémorial Départemental sera édifié à Bourg ; tous les noms des soldats de l'Ain Morts pour la France durant la guerre d'Algérie seront inscrits. Des problèmes restent posés, tout n'est pas acquis, alors continuons notre croisade.

Le Comité

La Paroisse



Après 14 années de service dans les deux paroisses de Saint-Cyr et Saint-Genis, le père Vélon nous a quittés pour prendre une retraite bien méritée.

Nos deux clochers sont à ce jour sous la responsabilité du père Gallion de Replonges ; Deux structures vont désormais régir la vie, l'orientation de la paroisse et son financement :

► Le conseil pastoral de paroisse (CPP)

— préside, par ses conseils, avec le prêtre et sous son autorité, à la vie pastorale et à l'orientation de la paroisse selon la triple mission de l'église :

- Enseigner : catéchèse, informations diverses, ...
- Sanctifier : liturgie, sacrements, ...
- Conduire : organisation, coordination avec les

autres équipes (action catholique, ...), actions caritatives.

— est constitué de douze membres (8 St-Cyr et 4 St-Genis) renouvelables par tiers tous les ans lors d'une assemblée générale.

— n'est pas une association type loi 1901.

— aide le curé à prendre des décisions concrètes et veille au suivi de leur exécution.

► Le conseil économique de paroisse

— vise notamment à apporter les moyens matériels nécessaires à l'organisation du culte et à la mission de la paroisse (sacrements, catéchèses, chauffage, salaire du prêtre, ...).

Depuis le mois de septembre le père Guiffroy -Vicaire Général - se déplace le dimanche pour célébrer la messe dans nos paroisses.

Pour tout sacrement, contacter le père Gallion au 03.85.31.00.02 et M. Petit de St Cyr au 03.85.30.55.00 responsable du secrétariat.

Vos représentants de St-Genis au CPP : Didier Beaudet, Léa Bugnot, Patrick Queffélec, Edith Robin.

Je crois que le but de toutes les grandes traditions religieuses n'est pas de construire des temples à l'extérieur, mais de créer des temples de bonté et de compassion à l'intérieur de nos coeurs

Le Dalai Lama

LES CONSCRITS DES CLASSES 8 St-Genis-sur-Menthon 1998



Portage de repas à domicile

Livraison assurée par l'Hôpital de Saint-Laurent.

- Livraison des cantons de Bâge-le-Châtel et de Pont-de-Veyle. Pour les personnes de 60 ans ou plus, ainsi que pour les personnes handicapées.
 - Livraison chez vous de la journée alimentaire (repas de midi et repas du soir).
 - Vous choisissez parmi les menus du mois ceux qui plaisent, vous n'êtes pas obligé de prendre les repas tous les jours.
 - Sur simple appel téléphonique, vous demandez le passage du livreur qui prendra votre commande et qui organisera avec vous les livraisons. Vous arrêtez ou suspendez les livraisons quand vous le voulez en le signalant au livreur.
 - Les repas peuvent être adaptés à votre régime (selon les prescriptions médicales).
 - Le prix de la journée alimentaire est de 47,50 F TTC au 01.01.99
 - La facture vous est ensuite adressée tous les mois et payable à Mr le receveur de l'Hôpital, à la perception de St Laurent/Saône.
- Pour tout renseignement ☎ 03 85 39 09 90 entre 8 h et 18 h.**

Club du 3^{ème} âge

Le 3^{ème} mercredi de chaque mois a permis encore cette année à tous les adhérents du club de se retrouver dès 13 h 30.

→ ACTIVITÉS 98

- **Janvier** : Galette des rois avec les adhérents du club "Les Blés d'Or" de Perrex
- **Février** : Invitation retour à Perrex
- **4 Avril** : 124 doublettes au concours de belote. Un véritable succès !
- **18 Avril** : 20^{ème} anniversaire du club ! A cette occasion un repas est organisé avec l'aide de douze personnes du comité des fêtes.
- **12 Mai** : Sortie avec Perrex au domaine de la Palle Potgibaut dans le Puy de Dôme
- **26 Mai** : Repas offert au Frometon à Montracol
- **9 Juillet** : Repas "friture" offert à Vésines
- **7 Août** : Repas "grenouilles" offert à Chaveyriat
- **22 Août** : Participation à la fête patronale
- **21 octobre** : Réunion générale du club au cours de laquelle la Présidente annonce sa démission.

Le bureau a su faire face pour pérenniser une activité appréciée de tous et a donc organisé le 26 novembre une réunion générale exceptionnelle au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du nouveau bureau.

- **Président d'Honneur** : M. PELUS Hippolyte
- **Présidente** : Mme PASQUALIN Bernadette
- **Vice-Président** : M. MARTIN Aimé
- **Trésorière** : Mme FAVIER Suzanne
- **Secrétaire** : M. GREFFET Gilbert
- **Membres** : Mme GREFFET Lucie - M. DUCLOS Aimé - M. FAVRE André - Mme BUGNOT Claudette - M. VERNOUX Eugène - M. DESMARIS Armand.

► **16 Décembre** : le traditionnel repas de Noël a été offert à tous les membres et servi par deux bénévoles du C.C.A.S. secondées par des membres du bureau. M. Le Maire nous a fait l'honneur de sa présence. Qu'il en soit remercié. Après l'apéritif, un hommage a été rendu au couple Ferrand.

Sincères remerciements aux généreux donateurs et à l'équipe du bureau pour sa participation active et efficace.

Le Bureau

A.D.A.P.A.

Notre Association Départementale d'Aide à Domicile est présente sur ST-GENIS-sur-MENTHON et sur le canton de Pont-de-Veyle depuis 40 ans.

Nos services d'aide à domicile s'adressent à tous : familles, malades, handicapés, personnes âgées.

Une équipe d'aides à domicile compétentes, domiciliées sur les communes du canton de Pont-de-Veyle est à votre disposition.

→ COMMENT NOUS CONTACTER ?

Pour plus d'information ou pour une demande d'intervention, nous sommes à votre disposition au 04.74.45.51.70.

Des conseillers analyseront vos besoins et réaliseront pour vous une étude personnalisée pour vous proposer le meilleur service et un financement adapté.

Nous sommes conventionnés par le Conseil Général, par les Caisses de retraite, les mutuelles. Un agrément qualité nous a été délivré ; il permet dans certains cas une déduction fiscale.

Nous pouvons intervenir dans le cadre de la Prestation Spécifique Dépendance et du Titre Emploi-Services.

Nous pouvons aussi vous accueillir, du lundi au vendredi, au 10, rue Pavé d'Amour, à Bourg-en-Bresse.

CALENDRIER DES FETES 1999

- JANVIER** 10 : Vœux du Maire
24 : Assemblée générale de la société
de pêche l'Hameçon
30 : Concours de tarot du comité des fêtes
et d'Animation
- FEVRIER** 20 : Repas de la société de chasse
- MARS** 14 : Banquet des classards
15 : Matefaims des conscrits
20 : Carnaval du comité des fêtes et d'animation
- AVRIL** 24 : Concours de belote du club du 3^{ème} Age
- MAI** 8 : Stage départemental championnat de lutte
14 : Assemblée générale du comité des fêtes
et d'animation
- JUILLET** 14 : Repas champêtre société de pêche l'Hameçon
à Saint-Cyr-sur-Menthon
- AOUT** 21 : Fête patronale - Méchoui
22 : Fête patronale
- SEPTEMBRE** 18 : Concours de belote du comité de fleurissement
- NOVEMBRE** 20 : Soirée du comité des fêtes et d'animation
27 : Repas 3^{ème} âge
- DECEMBRE** 4 : Vente de boudin du comité de fleurissement
15 : Repas 3^{ème} âge



Restauration d'un bâtiment communal à pans de bois

1 - Réalisation de la charpente, entreprise PIGNET de Crottet

2 - Intervention de la sauvegarde de l'enfance